



### **Alloction du Recteur Maurice Bourquin**

A l'occasion de cette journée du Dies Academicus, nous avons voulu placer notre Université dans sa dimension internationale. Non seulement parce qu'elle est un acteur important de la République en relation avec les organisations internationales établies à Genève, mais surtout parce qu'elle est également confrontée au formidable changement que l'on observe dans l'environnement de l'enseignement supérieur mondial. En effet, jusqu'à une époque récente, les universités, qui défendent la formation de femmes et d'hommes critiques, aux compétences larges et conscients des valeurs morales, étaient maintenues à une certaine distance des marchés commerciaux, où les acteurs opèrent pour un profit. Or, en quelques années, la mondialisation du commerce, de la production et des communications a créé un monde fortement interconnecté, entraînant une accélération générale de la concurrence internationale publique et privée. Comme les autres acteurs des sociétés développées, nos universités sont maintenant exposées à une combinaison de forces nouvelles. Ce sont l'accroissement de la demande de formation, le développement et la diversification de l'offre d'enseignement, l'apparition de nouvelles technologies de communication et d'apprentissage, l'augmentation de la mobilité et la naissance d'une économie de la connaissance. Force est de constater l'émergence d'un marché de l'enseignement supérieur.

Des deux côtés de l'offre et de la demande, les partenaires se transforment. Les étudiants ne sont plus toujours les jeunes diplômés fraîchement issus de l'école secondaire, mais également ceux qui, à tout moment de leur vie, décident de poursuivre des études supérieures. L'enseignement n'est plus seulement dispensé par les hautes écoles traditionnelles, mais aussi par toutes sortes d'entreprises et de consortium nationaux et internationaux publics et privés.

Ces secteurs publics et privés ont même tendance à se mélanger. Certains louent cette évolution, constatant que pour que l'économie se développe, il est essentiel que l'éducation supérieure soit en phase avec elle. De ce point de vue, une relation étroite avec le marché mondial ne peut être qu'un avantage. D'autres craignent que des intérêts commerciaux aient une emprise trop forte sur l'enseignement supérieur. Des intérêts à trop court terme pourraient prédominer et ces personnes font remarquer que les buts des universités et des entreprises commerciales sont différents. Dans les partenariats ainsi formés, les valeurs académiques pourraient se perdre en faveur de motivations de profits financiers.

Il est vrai que ce ne sont pas tous les secteurs de la formation supérieure qui se trouvent ainsi confrontés directement au marché mondial, mais plutôt certains domaines des sciences commerciales, du droit ou des sciences de l'ingénieur. Cette situation pourrait donc conduire à une séparation entre éducation supérieure universitaire académique, mettant en avant la réflexion critique, et professionnelle, en

liaison plus forte avec le marché. Verra-t-on ainsi des domaines quitter l'Université pour des institutions à but lucratif? Ou l'inverse?

Ces considérations sur l'évolution internationale de l'enseignement supérieur nous conduisent à nous interroger sur les orientations politiques et académiques à prendre pour préserver la qualité, la créativité et l'attrait de l'Université de Genève. Les points suivants nous semblent à cet égard essentiels.

Tout d'abord, et puisqu'il est question que l'enseignement supérieur soit considéré comme commercial et donc soumis aux lois du commerce international dans le cadre du GATS, l'Accord général sur le commerce des services, il est à craindre que cet accord mette en danger le caractère démocratique et public de l'enseignement supérieur. Ainsi, il nous semble que nos autorités fédérales devraient être particulièrement prudentes avant de prendre des engagements dans ce cadre en matière d'enseignement supérieur. C'est bien l'avis exprimé récemment par l'Association internationale des universités et la Conférence des recteurs des universités suisses.

C'est le lieu de constater que la commercialisation de l'éducation supérieure est particulièrement problématique dans les pays en voie de développement. Un contrôle de qualité de l'offre de formation par un organisme international devient nécessaire. Il en est de même de la mobilité et du recrutement des étudiants de ces pays vers les pays développés. Nous pouvons apporter notre contribution à soulager ce 'brain drain' en intensifiant des projets communs de recherche et d'enseignement, tel celui intitulé 'Universanté', un espace d'apprentissage sur des problèmes de santé publique. Cette coopération, avec confrontation des idées, permet de garder la richesse de la diversité.

Ces nouvelles relations entre l'offre et la demande soulèvent aussi des questions concernant le rôle de l'Etat, dont l'une des tâches traditionnelles est de réguler l'offre d'éducation publique. Cette tâche devient plus difficile, d'une part parce que la démarcation entre public et privé devient plus floue (voir la stagnation des subventions étatiques de base et l'augmentation des financements pour des projets conjoncturels soutenus par des organismes publics ou privés) et, d'autre part, parce qu'une partie importante de l'éducation supérieure sera fournie par Internet ou par des organisations étrangères au pays. Et comme ces changements interviennent non seulement au niveau national, mais à un niveau global, le rôle que l'Etat pourra jouer à l'intérieur de ses frontières sera peu à peu remplacé par la globalisation. Qui garantira alors à l'avenir que les aspects les plus essentiels de l'enseignement supérieur soient son contenu, sa qualité, son accessibilité et son coût raisonnable ? Il nous semble que de nouvelles responsabilités pourraient être partagées avec des organisations internationales. D'ailleurs, en Europe, la gouvernance supra-nationale est en train d'être construite dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et dans l'Espace européen de la recherche, ce deuxième concept établissant un tout nouvel environnement pour les collaborations dans la recherche.

En ce qui concerne l'enseignement, le processus dit de Bologne - en promouvant en principe la transparence, la mobilité, la comparabilité et la qualité entre universités des divers pays d'Europe - pourra être un des moyens de réguler cette internationalisation et cette privatisation. Mais il ne pourra jouer ce rôle que si certaines conditions fondamentales sont respectées, que nous expliquons sans

relâche aux autorités compétentes. On peut citer les coûts supplémentaires induits par l'allongement de la durée des études, la poursuite des allocations jusqu'à la fin normale des études qui sera le titre de Master, l'amélioration des conditions d'encadrement et les modalités de distinction et de passerelles entre les deux types de hautes écoles HES et universités, l'aide à la mobilité. Faute de respecter ces conditions, la mise en oeuvre de Bologne ira à fins contraires.

L'Université doit intensifier encore l'attention qu'elle voue au développement et à la gouvernance de la formation continue, qui se situe précisément à la charnière entre les mondes académique et professionnel.

En ce qui concerne la recherche, il nous plaît de rappeler que l'Université de Genève est déjà fortement engagée dans des projets européens. Mentionnons, parmi les réalisations les plus récentes, le Centre de données spatiales du satellite européen d'observation de rayons gamma qui vient d'être inauguré à l'Observatoire de Genève. Relevons aussi que notre Université est membre fondateur de la nouvelle Ligue des universités européennes de recherche, qui regroupe les meilleures universités complètes en Europe. Nous sommes persuadés que cette alliance nous donnera des avantages décisifs dans la réalisation de projets de recherche internationaux et de formation de chercheurs.

L'Université de Genève a également cherché à optimiser ses activités, notamment en intensifiant les collaborations interuniversitaires: on peut citer la mise en route du pôle de sciences humaines et sociales IRIS et le projet de pôle de génomique fonctionnelle communs aux Universités de Genève et de Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, la mise sur pied du RUIG avec IUHEI et IUED, l'élargissement de la coordination Genève-Lausanne, entamée en 1996, à l'Université de Neuchâtel, ainsi que les alliances transfrontalières CLUSE et Coimbra.

Enfin, afin de faciliter encore l'internationalisation de notre Université, nous avons besoin d'une réforme de notre cadre politique de gestion. Les travaux menés avec l'Etat de Genève sont en cours depuis un certain temps. En particulier, nous avons reconnu comme nécessaire la demande politique d'établir une convention pluriannuelle entre l'Université et l'Etat. Il est souhaitable que cette période d'incertitude prenne fin rapidement.

Une planification quadriennale 2003-2006 a été élaborée. Elle présente une université complète, avec des objectifs clairs, tendant à renforcer ses activités basées sur la recherche fondamentale et non liées directement au marché, quitte à abandonner certains domaines moins compétitifs sur le plan international.

Il en découle qu'une augmentation des moyens financiers publics pour la formation et la recherche est nécessaire, estimée à au moins 2 % par année sur 4 ans du budget de l'Université. Une privatisation de l'Université n'est pas envisagée. Notre analyse rejoint celle de tous ceux qui se sont penchés récemment au chevet de la place universitaire suisse, que ce soit le Conseil suisse de la science et de la technologie qui recommande un accroissement annuel de 10 % des dépenses publiques de recherche pour les 4 années à venir, les conseillers fédéraux Ruth Dreifuss et Pascal

Couchevin qui soutiennent une croissance du système de l'enseignement tertiaire en Suisse ou la CRUS.

Sur deux points essentiels, il y a convergence de vue entre la planification de l'Université de Genève et celle de la Confédération : l'augmentation considérable du nombre d'étudiants, surtout dans les Facultés des sciences économiques et sociales, des lettres et de psychologie et des sciences de l'éducation, demande une amélioration substantielle des conditions d'encadrement et, d'autre part, un soutien prioritaire accru des pouvoirs publics à l'encouragement de la recherche scientifique fondamentale est nécessaire.

Nous ne voulons pas terminer sans féliciter chaleureusement le Fonds national suisse de la recherche scientifique qui fête cet été ses 50 ans d'existence. Cette superbe organisation joue un rôle capital en Suisse: la recherche fondamentale qu'il soutient, gérée par des scientifiques, est - par son indépendance même et par ses exigences de qualité - un des plus sûrs moyens de promouvoir des retombées utiles à la vie économique et sociale, tout en permettant à la Suisse de se profiler très favorablement, par la science, sur la scène internationale.